



PLAN DIRECTEUR DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION DES PROFESSIONNELS EN SÉCURITÉ AGRÉÉS DU CANADA (EXPSAC)

Juillet 2014

Élaboré par le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés. Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, mettre en mémoire pour extraction ou transcrire de quelque façon que ce soit (électroniquement, mécaniquement, par photocopie ou autrement) une partie quelconque de cette publication sans l'autorisation écrite de l'éditeur.

© Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés
6700 Century Avenue, bureau 100
Mississauga, ON L5N 6A4
Tél. : 905- 567-7198 ou 1-888-279-CRSP
Courriel : info@bcrsp.ca
www.bcrsp.ca

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
DONNÉES TECHNIQUES.....	5
Élaboration de l'ensemble de compétences	5
Catégories de compétences.....	6
Variables structurelles	7
Variables contextuelles.....	7
Pondération des compétences	8
CONCLUSION	9
TABLEAU SOMMAIRE : ÉLABORATION DE L'EXPSAC	10
GLOSSAIRE.....	11
PROFIL DE COMPÉTENCES DE L'EXPSAC.....	12
Principes de sécurité appliqués (ASF – <i>Applied Safety Fundamentals</i>)	12
Audit (AUD – <i>Auditing</i>).....	13
Ergonomie (ERG – <i>Ergonomics</i>)	13
Prévention et protection contre les incendies (FPP – <i>Fire Prevention and Protection</i>)	14
Santé et bien-être (HW – <i>Health and Wellness</i>).....	14
Loi et éthique (LE – <i>Law and Ethics</i>)	15
Systèmes de gestion (MS – <i>Management Systems</i>).....	16
Hygiène du travail (OH – <i>Occupational Hygiene</i>)	16
Gestion des risques (RM – <i>Risk Management</i>).....	17

AVANT-PROPOS

C'est avec plaisir que le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés (CCPSA) présente le *Plan directeur de l'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada* (EXPSAC). Le CCPSA prévoit tenir le premier examen élaboré à partir de ce nouveau plan directeur en février 2015.

Le plan directeur a été conçu afin d'orienter les personnes participant à l'élaboration de l'*Examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada* et de fournir au public (candidats à l'examen, enseignants et gestionnaires) des renseignements utiles à propos de l'examen.

Le plan directeur comporte deux grands volets : 1) le contenu du domaine à évaluer; 2) les lignes directrices explicites sur la façon d'évaluer ce contenu. Le contenu du domaine comprend la liste de compétences de l'EXPSAC (c.-à-d. les compétences requises par un professionnel en sécurité agréé de premier échelon) et les lignes directrices sont exprimées comme des variables structurelles et contextuelles. Le plan directeur comporte également : un *Tableau sommaire* (p. 10) qui résume les lignes directrices de l'examen; et un *Glossaire* (p. 11) qui présente les définitions des termes apparaissant en caractères gras dans le document.

Le CCPSA désire remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la création de ce plan directeur, notamment les professionnels en sécurité agréés d'un bout à l'autre du Canada qui ont répondu au sondage de validation des compétences.

Un examen approfondi de cette édition du *Plan directeur de l'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada* est prévu en 2018. Ce document sera également revu annuellement afin de s'assurer que les compétences et les lignes directrices de l'examen continuent de refléter les attentes relativement à un professionnel en sécurité agréé de premier échelon.

Le CCPSA invite toutes les personnes qui utilisent ce document à lui fournir des commentaires pouvant s'avérer utiles lors de révisions ultérieures du plan directeur. Veuillez acheminer vos commentaires à la :

Directrice générale
Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés
6700 Century Avenue, bureau 100
Mississauga, Ontario
L5N 1A6

INTRODUCTION

Le Conseil canadien des professionnels en sécurité agréés a pour mandat d'élaborer l'Examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada (ci-après nommé l'EXPSAC) à des fins d'agrément. Ce mandat est réalisé en travaillant de concert avec des Professionnels en sécurité agréés du Canada (PSAC) à travers le pays qui servent de groupe d'experts en contenu pour élaborer et valider les composantes de l'examen.

Les examens de certification, d'agrément ou de licence ont un but bien précis : protéger le public en s'assurant que les personnes autorisées possèdent suffisamment de connaissances et de compétences pour exercer des activités professionnelles importantes de façon efficace et en toute sécurité (Société canadienne de psychologie, 1987). Dans le cas de l'EXPSAC, le but consiste à déterminer si les candidats sont prêts ou non à exercer des fonctions dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail sans entraîner de risques pour le public et l'environnement.

Le plan directeur a pour objet de décrire la façon dont l'examen doit être élaboré.

La fonction principale du *Plan directeur de l'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada* est d'expliquer la façon dont l'examen doit être élaboré. Notamment, le plan directeur renferme des consignes et des lignes directrices explicites sur la manière dont les **compétences**¹ (p. ex., les connaissances, les habiletés, les aptitudes, les attitudes et l'esprit de jugement) doivent être représentées dans l'examen afin que des décisions justes puissent être prises sur la compétence du candidat à exercer la profession de façon sécuritaire et efficace.

Avant d'entreprendre l'élaboration de ce plan directeur, le CCPSA a procédé à une étude approfondie afin de déterminer les compétences requises pour exercer la fonction de professionnel en sécurité agréé de façon efficace et sécuritaire au Canada. Les PSAC de partout au pays ont participé activement aux phases de l'enquête, qui a permis d'établir et de valider une liste détaillée de 113 compétences dont les professionnels en sécurité agréés doivent faire preuve. Les composantes essentielles de l'EXPSAC ont pu être clairement définies grâce à cette liste de compétences et la validation des données recueillies.

Une révision complète et périodique des compétences évaluées dans l'EXPSAC permet au CCPSA de garantir la validité de l'examen et

d'élaborer des examens de certification solides sur le plan psychométrique et défendables sur le plan juridique. En raison des changements qui surviennent dans l'exercice des fonctions des professionnels en santé et sécurité du travail (SST), une étude de validation des compétences est réalisée au moins tous les cinq ans ou au besoin. En plus de la révision complète et de l'étude de validation qui se font périodiquement, les compétences sont révisées et évaluées par des experts en contenu sur une base annuelle.

¹ Les termes en caractères gras sont définis dans le glossaire.

DONNÉES TECHNIQUES

Cette section présente les données techniques visant à guider l'élaboration de l'EXPSAC. La première partie traite des questions relatives aux compétences et la deuxième partie porte sur les lignes directrices concernant la représentation des variables structurelles et contextuelles de l'EXPSAC.

L'EXPSAC est un **examen à interprétation critérielle**. C'est-à-dire que l'élaboration de l'examen repose fondamentalement sur la description détaillée du contenu du domaine à évaluer. En ce qui a trait à l'EXPSAC, le contenu du domaine d'intérêt renferme les compétences exigées par un professionnel en sécurité agréé qui exerce ses fonctions de façon sécuritaire et efficace. Ces compétences constituent le point de départ de l'examen.

La présente section décrit les compétences qui ont été retenues au terme du processus de validation, la façon dont elles ont été regroupées ainsi que la façon dont elles doivent être sélectionnées pour concevoir un examen.

ÉLABORATION DE L'ENSEMBLE DE COMPÉTENCES

Les compétences ont été évaluées par environ 1 350 Professionnels en sécurité agréés du Canada.

Un Comité des compétences a été créé pour représenter tous les secteurs d'activités des professionnels en sécurité agréés au Canada et pour amorcer l'élaboration de l'ensemble de compétences. Ce comité a examiné diverses listes de compétences préparées à l'intention des professionnels en SST. À l'aide de ces listes, le comité a dressé une première liste nationale de compétences ainsi qu'une classification de neuf catégories pour regrouper ces compétences. Cet ensemble initial de compétences a ensuite été évalué par environ 3 500 Professionnels en sécurité agréés du Canada (PSAC), y compris des praticiens, des professeurs et des gestionnaires, à qui l'on a demandé de classer chaque compétence en fonction de l'applicabilité, du degré d'importance et de la fréquence d'utilisation pour les PSAC. Le Comité des compétences a ensuite procédé à l'examen des résultats du sondage. L'ensemble de compétences de l'EXPSAC vise principalement à fournir le contenu des domaines de l'examen.

CATÉGORIES DE COMPÉTENCES

La classification initiale des compétences comporte les neuf catégories décrites ci-dessous (le nombre de compétences et le pourcentage qu'elles représentent sont indiqués entre parenthèses après le nom de la catégorie) :

1. Principes de sécurité appliqués (25 compétences ou 22 % de l'ensemble de compétences)
2. Audit (9 compétences ou 8 % de l'ensemble de compétences)
3. Ergonomie (9 compétences ou 8 % de l'ensemble de compétences)
4. Prévention et protection contre les incendies (8 compétences ou 7 % de l'ensemble de compétences)
5. Santé et bien-être (11 compétences ou 10 % de l'ensemble de compétences)
6. Loi et éthiques (11 compétences ou 10 % de l'ensemble de compétences)
7. Systèmes de gestion (17 compétences or 15 % de l'ensemble de compétences)
8. Hygiène du travail (13 compétences ou 11 % de l'ensemble de compétences)
9. Gestion des risques (10 compétences ou 9 % de l'ensemble de compétences)

Ces neuf catégories doivent être perçues uniquement à titre d'outil organisationnel puisque certaines compétences pourraient aussi bien être classées dans d'autres catégories. Il faut souligner que les énoncés de compétences ont différentes portées, dont certaines sont axées sur des activités globales alors que d'autres sont axées sur des activités plus ponctuelles ou précises.

VARIABLES STRUCTURELLES

L'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada compte entre 190 et 210 questions.

En plus des données techniques reliées aux compétences, d'autres variables sont prises en compte lors de l'élaboration de l'EXPSAC. Les variables structurelles comprennent les caractéristiques qui déterminent l'aspect et le concept de l'examen. Elles indiquent la longueur de l'examen, le format et la présentation des questions (p. ex., format à choix multiples). La pondération pour chacune des neuf catégories fait également partie des variables structurelles.

- Longueur et format de l'examen : L'examen se compose de 190 à 210 questions opérationnelles à choix multiples. Un examen comptant ce nombre de questions, et évaluant 113 compétences provenant d'une méthode d'échantillonnage solide, est suffisant pour prendre des décisions fiables et valides quant à la disposition d'un candidat à exercer la profession de façon sécuritaire et efficace.
- Présentation des questions : Les questions à choix multiples de l'EXPSAC se présentent sous deux formes : des questions fondées sur un cas et des questions indépendantes.

VARIABLES CONTEXTUELLES

L'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada représente les domaines de pratique de la profession.

Outre les variables structurelles, les variables contextuelles définissent le contenu du domaine en précisant les contextes dans lesquels les questions d'examen se situent (p. ex., contexte professionnel).

Il est reconnu que le milieu dans lequel un professionnel en sécurité agréé de premier échelon exercera ses fonctions peut représenter toute situation où des tâches en santé et sécurité du travail sont effectuées. Les compétences évaluées dans l'examen ne sont pas propres à un milieu particulier; cependant, le milieu de pratique sera précisé s'il y a lieu.

Selon le milieu, le PSAC peut agir à titre de consultant ou de professionnel en sécurité à l'interne. Cet aspect est pris en considération au moment de structurer le contexte des questions de l'examen.

PONDÉRATION DES COMPÉTENCES

L'ensemble de compétences de l'EXPSAC présente les compétences regroupées en fonction des données relevées dans le sondage de validation.

Afin de s'assurer que l'examen reflète avec exactitude le profil du professionnel en sécurité agréé, les compétences ont été regroupées selon leur importance relative et leur fréquence d'utilisation relevées dans le sondage et à la suite d'un examen quantitatif réalisé par les experts en contenu.

Ces groupes ont servi à établir la pondération relative attribuée aux compétences dans l'examen.

La pondération sert à établir l'importance relative accordée à chacune des compétences de l'examen. Les compétences sont pondérées en fonction du degré d'importance et de la fréquence d'utilisation obtenus dans le sondage de validation.

En s'appuyant sur les données relatives à l'application, le degré d'importance et la fréquence d'utilisation des compétences relevées dans le sondage sur les compétences de 2013, et en sachant que l'examen comptera entre 190 et 210 questions (voir « Longueur et format de l'examen »), la structure d'échantillonnage présentée dans le tableau ci-dessous a été élaborée. La pondération de cet échantillonnage a été choisie de façon à : 1) offrir une différenciation entre les variables (importance et fréquence); et 2) se conformer à l'exigence relative à la longueur de l'examen. Le tableau suivant présente la fourchette de pourcentage des questions dans chacune des neuf catégories de compétences.

Catégories de compétences	Pourcentage de questions dans l'EXPSAC
1. Principes de sécurité appliqués	21-27 %
2. Audit	6-10 %
3. Ergonomie	4-8 %
4. Prévention et protection contre les incendies	4-8 %
5. Santé et bien-être	4-8 %
6. Loi et éthique	11-15 %

7. Systèmes de gestion	11-15 %
8. Hygiène du travail	10-14 %
9. Gestion des risques	10-14 %

CONCLUSION

Le *Plan directeur de l'examen de certification des professionnels en sécurité agréés du Canada* est le résultat des efforts conjugués du CCPSA et des professionnels en sécurité agréés du Canada (PSAC). La compilation des compétences requises pour l'exercice des fonctions d'un professionnel en sécurité agréé de premier échelon et l'élaboration des lignes directrices pour l'évaluation de ces compétences ont été rendues possibles grâce à ce travail collaboratif. Le résumé des lignes directrices se trouve à la page 10, dans le Tableau sommaire : *Élaboration de l'EXPSAC*.

Il est reconnu que la profession en santé et sécurité du travail continuera à évoluer et que le plan directeur nécessitera sans doute une révision en cours de route (c.-à-d. les compétences et les lignes directrices servant à l'élaboration de l'examen) de façon à ce qu'il reflète avec précision l'étendue de la pratique professionnelle ainsi que les rôles et responsabilités des professionnels en sécurité de premier échelon. Le CCPSA veillera à ce qu'une révision du document ait lieu en temps opportun et diffusera toute nouvelle version actualisée.

TABLEAU SOMMAIRE : ÉLABORATION DE L'EXPSAC

Longueur et format de l'examen	Contient entre 190 et 210 questions opérationnelles à choix multiples. Le temps accordé pour compléter l'examen est de trois heures et demie (3,5 h).	
Présentation des questions	Questions indépendantes	70-90 %
	Questions fondées sur un cas	10-30 %
Catégories de compétences et pondération	1. Principes de sécurité appliqués	21-27 %
	2. Audit	6-10 %
	3. Ergonomie	4-8 %
	4. Prévention et protection contre les incendies	4-8 %
	5. Santé et bien-être	4-8 %
	6. Loi et éthique	11-15 %
	7. Systèmes de gestion	11-15 %
	8. Hygiène du travail	10-14 %
	9. Gestion des risques	10-14 %
Taxonomie	Les questions de l'examen correspondent à l'un des trois niveaux d'habileté cognitive suivants : connaissance/compréhension, application ou pensée critique.	

GLOSSAIRE

Compétences : Les énoncés de comportement reflétant l'ensemble des connaissances, des compétences, des habiletés, des attitudes et de l'esprit de jugement escomptés de la part d'un professionnel en sécurité agréé de premier échelon

Examen à interprétation critérielle : Un test qui mesure le degré de maîtrise d'un domaine de contenu ou d'habileté spécifique ou d'une liste d'objectifs d'apprentissage. Les résultats sont comparés à une norme de performance prédéterminée ou comme un degré de maîtrise d'un domaine défini (p. ex., pourcentage d'exactitude et notes de maîtrise), indépendamment des résultats obtenus par d'autres candidats (Brown, 1983).

Questions indépendantes : Questions de nature objective et indépendante contenant l'information nécessaire pour y répondre.

Questions fondées sur un cas : Une série de questions associées à un bref scénario.

Questions opérationnelles : Les questions qui apparaissent dans l'examen sont satisfaisantes et ont été testées à l'avance. Chaque réponse compte pour l'obtention de la note finale.

PROFIL DE COMPÉTENCES DE L'EXPSAC

	Principes de sécurité appliqués (ASF – <i>Applied Safety Fundamentals</i>)
ASF1	Démontrer une compréhension des inspections en milieu de travail.
ASF2	Démontrer une compréhension des enquêtes sur les incidents.
ASF3	Démontrer une compréhension des méthodes d'analyse statistique (p. ex., moyenne, pourcentage, écart type, moyenne pondérée dans le temps, etc.).
ASF4	Démontrer une compréhension de l'analyse des tâches, de l'analyse des risques professionnels et de l'analyse de la sécurité des tâches.
ASF5	Démontrer une compréhension de l'analyse du flux des matières et de l'analyse du flux des processus.
ASF6	Démontrer une compréhension de l'analyse des dangers de procédés (p. ex., analyse par arbre des causes, analyse par arbre d'événements, etc.).
ASF7	Démontrer une compréhension de la sécurité des installations (p. ex., conception, construction, entretien, etc.).
ASF8	Démontrer une compréhension de l'importance de la sécurité au stade de conception de même que lors de l'achat d'outils, d'équipements et de matériaux.
ASF9	Démontrer une compréhension des aspects fondamentaux de la sécurité liée à l'utilisation, la manipulation, l'entreposage, l'élimination de même que les risques associés aux substances chimiques, explosives et radioactives en milieu de travail (c.-à-d. SIMDUT-SGH).
ASF10	Démontrer une compréhension de la sécurité des machines (p. ex., protection au point d'opération, rideau optique, interverrouillage, etc.).
ASF11	Démontrer une compréhension des équipements de protection individuelle.
ASF12	Démontrer une compréhension de la sécurité électrique (p. ex., mise à la masse, mise à la terre, disjoncteur, etc.).
ASF13	Démontrer une compréhension des éléments fondamentaux portant sur de la manutention et l'entreposage sécuritaires.
ASF14	Démontrer une compréhension de la sécurité liée aux dispositifs de levage et aux convoyeurs (p. ex., câbles, chaînes, élingues, grues, convoyeurs, etc.).
ASF15	Démontrer une compréhension de la sécurité liée aux équipements mobiles et véhicules dotés de moteur (p. ex., chariots de manutention, plateformes élévatrices, camions nacelles, camionnettes, fourgonnettes, etc.).
ASF16	Démontrer une compréhension de la sécurité liée aux outils manuels et portatifs.
ASF17	Démontrer une compréhension de la sécurité liée aux machines à travailler le bois (p. ex., tours, plateaux de sciage, perceuses à colonne, etc.).
ASF18	Démontrer une compréhension des risques et des mesures de contrôle associés aux opérations de travail à chaud (p. ex., soudure, découpage, brasage, etc.).
ASF19	Démontrer une compréhension du contrôle des sources d'énergie dangereuses et des substances nocives (p. ex., cadenassage/verrouillage des machines alimentées

	par une source d'énergie hydraulique, pneumatique, mécanique, électrique ou à vapeur, etc.).
ASF20	Démontrer une compréhension des risques et des mesures de contrôle associés aux systèmes, équipements et procédures automatisés (p. ex., robots, démarreurs à distance, systèmes contrôlés par ordinateur, nanotechnologie, etc.).
ASF21	Démontrer une compréhension de la sécurité des procédés (p. ex., procédés chimiques, procédés de fabrication, etc.).
ASF22	Démontrer une compréhension des risques et des mesures de contrôle associés à l'accès aux espaces clos.
ASF23	Démontrer une compréhension des risques et des mesures de contrôle associés au travail en hauteur (p. ex., échelles, dispositifs antichutes, plateformes, etc.).
ASF24	Démontrer une compréhension de la sécurité en laboratoire.
ASF25	Démontrer une compréhension des risques et des mesures de contrôle associés aux personnes travaillant seules ou à distance.
Audit (AUD – Auditing)	
AUD1	Démontrer une compréhension des principes et des techniques d'audit.
AUD2	Démontrer une compréhension quant à la façon d'utiliser un audit pour évaluer un système de gestion.
AUD3	Démontrer une compréhension du rôle de l'auditeur (p. ex., entrevues, vérifications, communications, rapports, etc.).
AUD4	Démontrer une compréhension des audits interne et externe.
AUD5	Démontrer une compréhension du processus d'audit (p. ex., préparation, réunions avant et après l'audit, communication, rapport final, amélioration continue, etc.).
AUD6	Identifier les techniques appropriées de collecte de données de l'audit (p. ex., entrevues, dossiers, observations, etc.).
AUD7	Démontrer une compréhension des inspections, des audits de conformité et des audits de système de gestion.
AUD8	Démontrer une compréhension de la mise en œuvre d'un plan d'action à partir d'un rapport d'audit.
AUD9	Démontrer une compréhension des exigences de l'audit dans le cadre des systèmes de gestion (p. ex., CSA Z1000, OHSAS 18001, etc.).
Ergonomie (ERG – Ergonomics)	
ERG1	Démontrer une compréhension des principes d'ergonomie (p. ex., anatomie, physiologie, biomécanique, etc.).
ERG2	Identifier les signes et symptômes associés aux lésions musculo-squelettiques.
ERG3	Appliquer les outils d'évaluation ergonomique appropriés (p. ex., questionnaires, grilles de vérification, observations, entrevues, etc.)
ERG4	Évaluer les risques ergonomiques et déterminer les mesures de contrôle appropriées.

ERG5	Démontrer une compréhension des capacités et des limites qui influencent le rendement humain (c.-à-d. cognitives, sensorielles et psychomotrices).
ERG6	Démontrer une compréhension des exigences de réglementation en matière d'ergonomie (p. ex., lois, lignes directrices, normes, etc.).
ERG7	Démontrer une compréhension des composantes dans le cadre d'un programme d'ergonomie (p. ex., CSA Z412, etc.).
ERG8	Démontrer une compréhension du rôle de l'ergonomie dans la conception et l'achat d'équipement (p. ex., aménagement d'un poste de travail, outils, équipements, matériaux, etc.).
ERG9	Démontrer une compréhension du rôle de l'ergonome.
Prévention et protection contre les incendies (FPP – <i>Fire Prevention and Protection</i>)	
FPP1	Démontrer une compréhension des rôles et des fonctions des organismes de normalisation (p. ex., National Fire Prevention Association, Underwriters Laboratory, Factory Mutual, Association canadienne de normalisation, Union européenne, etc.).
FPP2	Démontrer une compréhension des codes et des normes en matière de sécurité incendie (p. ex., <i>Code national du bâtiment</i> , <i>Code national de prévention des incendies</i>).
FPP3	Démontrer une compréhension de la sécurité des personnes (p. ex., conception des bâtiments, construction, lieu des installations, matériaux, etc.).
FPP4	Démontrer une compréhension de la chimie du feu et du comportement du feu.
FPP5	Démontrer une compréhension des programmes de sécurité incendie.
FPP6	Démontrer une compréhension de la prévention contre les incendies.
FPP7	Démontrer une compréhension des systèmes et des dispositifs de détection d'incendie (p. ex., conception, application, entretien, inspection, etc.).
FPP8	Démontrer une compréhension des systèmes et des dispositifs de lutte contre les incendies (p. ex., conception, application, entretien, inspection, etc.).
Santé et bien-être (HW – <i>Health and Wellness</i>)	
HW1	Démontrer une compréhension de la promotion de la santé en milieu de travail.
HW2	Démontrer une compréhension des programmes de prévention des blessures, des affections et des maladies (p. ex., vaccination, équipement de protection individuelle, lavage des mains, dépistage médical, etc.).
HW3	Démontrer une compréhension des programmes d'aide aux employés et à leur famille.
HW4	Démontrer une compréhension des programmes de bien-être (p. ex., gestion du stress, conditionnement physique, gestion du poids, etc.).
HW5	Démontrer une compréhension des programmes de gestion des limitations fonctionnelles (p. ex., travail modifié, réadaptation, retour au travail, etc.).

HW6	Démontrer une compréhension des programmes de réduction de la dépendance (p. ex., tabagisme, alcool, substances illicites, jeu, etc.).
HW7	Démontrer une compréhension des facteurs qui influencent la santé et le bien-être (p. ex., facteurs environnementaux, sociaux, économiques, physiologiques, habitudes de vie, etc.).
HW8	Démontrer une compréhension des facteurs en milieu de travail pouvant avoir des conséquences sur le bien-être des travailleurs (p. ex., culture, générations multiples, diversité, vieillissement de la main-d'œuvre, etc.).
HW9	Démontrer une compréhension des effets de la fatigue sur la santé et le rendement des travailleurs (p. ex., travail par quarts, aptitudes au travail, heures supplémentaires, etc.).
HW10	Démontrer une compréhension de la façon dont le milieu de travail psychosocial influence la santé et le bien-être des travailleurs (p. ex., leadership, attentes, courtoisie, respect, etc.).
HW11	Démontrer une compréhension de la façon dont la conciliation travail-famille influence la santé et le bien-être des travailleurs.
Loi et éthique (LE – Law and Ethics)	
LE1	Démontrer une compréhension des principes de droit (p. ex., common law, justice compensatoire, responsabilité de produits, responsabilité liée au droit de propriété, droit privé, etc.).
LE2	Démontrer une compréhension de la législation canadienne en matière de santé et de sécurité au travail (p. ex., système de responsabilité interne (SRI), diligence raisonnable, responsabilité criminelle, clause d'obligation générale, etc.).
LE3	Démontrer une compréhension des lois sur l'environnement (p. ex., <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> , <i>Loi sur les produits dangereux</i> , <i>Loi sur le transport des marchandises dangereuses</i> , SIMDUT-SGH, etc.).
LE4	Démontrer une compréhension quant aux obligations des parties en milieu de travail (p. ex., superviseurs, travailleurs, comités et représentants en santé et sécurité, etc.).
LE5	Démontrer une compréhension des théories éthiques (p. ex., utilitarisme, kantisme, loi naturelle, etc.).
LE6	Démontrer une compréhension des droits du travailleur (c.-à-d., droit de savoir, droit de participer, droit de refuser).
LE7	Démontrer une compréhension des obligations et des pouvoirs des organismes d'application de la loi (p. ex., ordres de se conformer, poursuites, infractions, sanctions administratives, processus d'appel, etc.).
LE8	Démontrer une compréhension des obligations du PSAC (p. ex., respect envers les employeurs, les autres employés, les collègues, le public, les sous-traitants, etc.).
LE9	Démontrer une compréhension des obligations du PSAC quant aux règles en matière d'éthique professionnelle (Code de déontologie).
LE10	Démontrer une compréhension des conséquences entraînées par les erreurs et omissions professionnelles.

LE11	Démontrer une compréhension du rôle du PSAC et des limites de la pratique professionnelle (p. ex., interactions avec les organismes gouvernementaux, champs d'activité, limites des compétences, etc.).
Systèmes de gestion (MS – Management Systems)	
MS1	Démontrer une compréhension de l'influence que peuvent avoir les théories d'accident sur l'élaboration de systèmes de gestion.
MS2	Démontrer une compréhension de l'intégration de la santé et de la sécurité dans la structure, la fonction, la culture et la conception de l'entreprise.
MS3	Démontrer une compréhension de la gestion de la qualité (p. ex., ISO 9001, gestion de la qualité totale, etc.).
MS4	Démontrer une compréhension des fonctions de la gestion (p. ex., planification, organisation, direction, contrôle, évaluation du rendement, etc.).
MS5	Démontrer une compréhension des processus financiers et opérationnels (p. ex., budgets, analyses de rentabilité, gestion par objectifs, élaboration de politiques et de procédures, etc.).
MS6	Démontrer une compréhension du processus de résolution de problèmes.
MS7	Démontrer une compréhension de la gestion de conflits.
MS8	Démontrer une compréhension des relations de travail.
MS9	Démontrer une compréhension de la planification stratégique.
MS10	Démontrer une compréhension des styles de direction (p. ex., directif, encourageant, consultatif, etc.).
MS11	Démontrer une compréhension de la gestion du changement.
MS12	Démontrer une compréhension des modèles de motivation.
MS13	Démontrer une compréhension quant à la façon d'élaborer, de mettre en œuvre, d'évaluer et d'améliorer continuellement les systèmes de gestion (p. ex., CSA Z1000, OHSAS 18001, ISO 14001, ISO 9001, etc.).
MS14	Démontrer une compréhension de la notion de durabilité (p. ex., indicateurs de santé et de sécurité au travail, conservation des ressources, gestion des ressources, etc.).
MS15	Démontrer une compréhension de l'analyse des besoins de formation (p. ex., élaboration, transmission, évaluation, etc.).
MS16	Démontrer une compréhension des principes d'apprentissage des adultes.
MS17	Démontrer une compréhension des notions de consultation, de facilitation, de médiation et d'arbitrage.
Hygiène du travail (OH – Occupational Hygiene)	
OH1	Démontrer une compréhension des principes d'anatomie et de physiologie liés à l'hygiène du travail (p. ex., poumons, oreilles, yeux, peau, etc.).
OH2	Démontrer une compréhension de la toxicologie en milieu de travail et des voies de pénétration (c.-à-d. inhalation, absorption, ingestion, injection).

OH3	Démontrer une compréhension des caractéristiques, des risques et des mesures de contrôle associés aux gaz, vapeurs, solvants, fumées, brouillards, nanomatériaux et poussières.
OH4	Démontrer une compréhension des risques physiques et des mesures de contrôle (p. ex., bruit, rayonnements ionisants et non ionisants, stress thermique, vibrations, etc.).
OH5	Démontrer une compréhension des risques biologiques et des mesures de contrôle (p. ex., moisissures, mycotoxines, grippe, virus, etc.).
OH6	Démontrer une compréhension de la qualité de l'air intérieur.
OH7	Démontrer une compréhension des mesures prises et des échantillons prélevés en matière d'hygiène du travail (p. ex., air, bruit, rayonnement, substances chimiques, etc.).
OH8	Démontrer une compréhension en matière de ventilation (p. ex., local, général, air d'appoint, aspiration à la source, etc.).
OH9	Démontrer une compréhension des programmes de prévention et de protection associés à l'hygiène du travail (p. ex., respiratoire, audition, stress thermique, surveillance médicale, etc.).
OH10	Démontrer une compréhension du concept des limites d'exposition professionnelle (p. ex., valeurs limites d'exposition (VLE), indices biologiques d'exposition (IBE), seuils d'intervention, etc.).
OH11	Démontrer une compréhension des risques et des mesures de contrôle associés aux lasers.
OH12	Démontrer une compréhension des affections et des maladies professionnelles (p. ex., asthme, hypersensibilité chimique et environnementale, dermatite, cancer, etc.).
OH13	Démontrer une compréhension du rôle de l'hygiéniste du travail.
Gestion des risques (RM – Risk Management)	
RM1	Démontrer une compréhension des principes de gestion des risques.
RM2	Démontrer une compréhension de l'évaluation des risques (p. ex., inventaire, matrice des risques, priorisation, etc.).
RM3	Démontrer une compréhension du processus de contrôle des risques (p. ex., poids de la preuve, principe de précaution, ALARA, etc.).
RM4	Démontrer une compréhension du risque résiduel en matière de gestion (p. ex., surveillance, réévaluation, etc.).
RM5	Démontrer une compréhension de la préparation aux situations d'urgence et de la planification des interventions (p. ex., CSA Z731, NFPA 1600, etc.).
RM6	Démontrer une compréhension du système de commandement des interventions (SCI).
RM7	Démontrer une compréhension de la planification de la continuité des activités (p. ex., CSA Z1600, ISO 22301, NFPA 1600, etc.).

RM8	Démontrer une compréhension des programmes de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail.
RM9	Démontrer une compréhension de la hiérarchie des mesures de contrôle.
RM10	Démontrer une compréhension de la communication des risques (p. ex., symboles, fiches signalétiques, étiquettes de sécurité, bases de données de recherche, formation sur la sensibilisation au danger, etc.).